



Litige lord de l'achat d'un vtt

Par **derf_old**, le **03/07/2007** à **22:19**

Bonjour a toute et a tous.
Depuis le premier jour d'achat, le vélo à un problème. Le dérailleur ce dérègle continuellement. Lorsque je suis sur le petit plateau et que je descend la chaîne du grand pignon a celui du dessous, la chaîne reste bloqué entre deux vitesses et navigue d'un pignon a l'autre (tout craque). Le vendeur ne trouve pas la cause du problème et ne trouve pas de pièce en mauvais état. Il a changé la transmission (gaine+câble), on a essayer avec un dérailleur d'ocass et avec une autre roue, mais rien ni fait. Le vendeur n'a pas l'air très chaud pour me changer des pièces car il ne trouve pas la panne. Il ne semble pas vouloir faire marcher la garanti. Ce vtt est garanti 1 an pour les pièce et la cadre est garanti a vie.
Comment prouver le problème car on sen rend contre surtout pendant les sorties
Je ne sais pas comment faire pour trouver une solution
Puis-je me faire rembourser le vtt ? (Je l'ai depuis trois mois)
Comment lui faire changer des pièce si il ne trouve pas de défaut ?
Puis-je aller voir un conciliateur ?
Merci de vos réponses.